



Convocation pour accident avec dommages corporelles

Par **colombo_99**, le **22/01/2008** à **12:42**

Bonjour, rnJ'ai reçu une convocation pour un accident que j'ai eu en mai 2005 avec un motard (16ans). C'était dans une petite rue avec stationnement alertant tous les 15 jours. Cette quinzaine ils étaient garés de mon côté et vu que je pouvais pas rouler à droite je me trouvais en milieu de la chaussée. Quand d'un coup je vois un motard, je me suis arrêté et lui il a perdu la maîtrise de sa moto et il s'est cogné avec ma voiture. Je pouvais pas me rabattre sur ma droite car j'avais des voitures garées et mon assurance à l'époque m'a rendu responsable à 100% qu'est-ce que je risque dans mon audience du 13 mars? merci de votre aide.rnrncolombo_99